

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le vingt-quatre (24) novembre 2025 à 19h00 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire

Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant :

Sylvain Claveau

Patrick Canuel

Mario Lévesque

Gervais Morissette

Erika Gauthier

Jean-François Pelletier

Absent :

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. était aussi présente.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **2025-191** **ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
3. **2025-192** **EMPRUNT TEMPORAIRE 2 093 916\$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 2025-02 POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICPAL**  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à un emprunt temporaire pour pouvoir procéder au paiement des factures pour les travaux de construction;  
  
**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ERIKA GAUTHIER ET APPUYÉ PAR MONSIEUR GERVAIS MORISSETTE**  
  
**IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité procède à une demande de financement temporaire d'un montant de 2 093 916\$, en vertu du règlement 2025-02, auprès de la Caisse Desjardins;  
  
**IL EST RÉSOLU QUE** madame Tammy Caron, directrice générale, et monsieur Magella Roussel, maire, soient autorisés à signer, au nom et pour la municipalité, tous les documents nécessaires pour l'emprunt auprès de la Caisse Desjardins et à accomplir toute formalité requise.

4. **2025-193** **DEMANDE DE FINANCEMENT EN BILLET MUNICIPAL GRÉ-À-GRÉ POUR UN EMPRUNT DE 75 000\$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 2022-05**  
**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2022-05 autorise un emprunt total de 450 000 \$ pour financer la dépense relative au programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du lac du Gros-Ruisseau;  
  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder au financement d'un montant de 75 000 \$ dans le cadre de ce règlement;  
  
**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis a été identifiée comme l'institution financière auprès de laquelle la demande de financement sera effectuée;  
  
**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PATRICK CANUEL ET APPUYÉ PAR MONSIEUR MARIO LÉVESQUE**  
  
**IL EST RÉSOLU :**

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025**

1. Que la municipalité procède à une demande de financement par billet gré-à-gré d'un montant de 75 000 \$, en vertu du règlement 2022-05, auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis;
2. Que le financement soit consenti pour une durée totale de 15 ans, avec un taux fixe de 4,90 %, renouvelable après 5 ans;
3. Que les modalités de remboursement soient les suivantes :
  - Capital : 5 000 \$ par année pendant 5 ans;
  - Intérêts : payables semestriellement ;
  - Paiement ballon : 50 000 \$ à la fin de la 5e année, à refinancer ou rembourser;
4. Que madame Tammy Caron, directrice générale, et monsieur Magella Roussel, maire, soient autorisés à signer, au nom et pour la municipalité, tous les documents nécessaires pour le financement auprès de la Caisse Desjardins et à accomplir toute formalité requise.

Échéancier (première période de 5 ans)

Année	Capital
1	5 000
2	5 000
3	5 000
4	5 000
5	5 000
Ballon à renouveler	50 000

**5. 2025-194 AUTORISATION DE PAIEMENT- DUOTECH CONSTRUCTION 1<sup>ER</sup> CERTIFICAT DE PAIEMENT**

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du 1<sup>er</sup> certificat de paiement à Duotech Construction pour la construction du garage municipal au montant de 321 429.63\$ taxes incluses. (PRACIM).

**6. 2025-195 SUIVI BUDGÉTAIRE**

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Madame Erika Gauthier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale à affecter des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

**7. 2025-196 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, déclare la clôture de l'assemblée à 19h21.

**Magella Roussel, maire**

**Tammy Caron,  
Directrice générale et greffière-trés.,  
DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 24 novembre 2025 à 19h00, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faîte de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

**Magella Roussel, maire**